

COMMUNIQUÉ
2 Septembre 2020

**FONCTION PUBLIQUE :
DES REVALORISATIONS SALARIALES QUI DOIVENT ÊTRE ÉTENDUES**

L'AD-PA se félicite de l'augmentation de 90 € attribuée dans les prochaines semaines aux professionnels des établissements accueillant des personnes âgées.

L'AD-PA rappelle que la revalorisation salariale est l'un des leviers permettant de rendre plus attractif le secteur au même titre que la hausse du temps de présence auprès des personnes âgées pour donner du sens aux métiers et réduire les accidents du travail et maladies professionnelles.

L'AD-PA précise que ces revalorisations salariales devront être compensées intégralement par une hausse des budgets, afin de ne pas entraîner de futures suppressions d'emploi dans un secteur largement sous-doté.

Par ailleurs, l'AD-PA demande que cette prime soit accordée dans les mêmes délais aux professionnels exerçant dans :

- la fonction publique territoriale
- les secteurs associatif et commercial
- tous les types d'établissements (résidences autonomie, résidences services seniors...)
- les services à domicile

Au delà des mesures envisagées dans le cadre du Ségur de la Santé, l'AD-PA attend une réforme d'ampleur de l'aide aux personnes âgées sur la base des axes suivants :

- participation des personnes âgées accompagnées
- lutte contre l'âgisme
- prestation de compensation des vulnérabilités
- transformation des établissements en domiciles

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



[@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA)



<https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées